

Décision Générale colonial

Décision n° 522 décision n° 522 du 16 mai 1952

n° 522

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 16 mai 1952
Numéro JO n° 6 du 01/06/1952	Date du numéro 1 juin 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdi Abar, chauffeur auxiliaire 11e échelon, de la Trésorerie, est licencié de son emploi pour faute professionnelle grave à compter du 17 mai 1952. M. Ali Bouh Rialeh est engagé en qualité de chauffeur auxiliaire 6e échelon, en remplacement numérique de M. Abdi Amar, à compter du 18 mari 1952. L'intéresé est mis à la disposition du Trésorier-Payeur.